

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINTE-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINTE-MARTIN, dûment convoqués le quinze avril 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026	Nombre de membres présents : 09
Date d'affichage : 15 avril 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Patrice SCHLEMER Wuilliana TINAULT Marc VO HA	Carine PETITPAS	Fabien BOURON Pouvoir à Christophe FICHTER

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jennifer DAMON

N° : 2026/4/28

**Objet : CONTRAT RURAL POUR VOIRIES DIVERSES**

Madame La Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- Opérations de voirie avec aménagements de sécurisation en différents points de la commune, en agglomération de Beauchery, de Saint-Martin, de Chennetron et hors

agglomération sur la route de Palais et Chemin de Rosette pour une somme de 442 000,00€ HT.

Les différentes actions se dérouleront sur une durée de trois ans.

*Le montant total des travaux s'élève à 442 000,00 € HT.*

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal,

**APPROUVE A L'UNANIMITE (10 voix POUR) le programme de travaux présenté par la maîtrise d'œuvre et Madame La Maire,**

**DECIDE A L'UNANIMITE (10 voix POUR) de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.**

- **S'ENGAGE (10 voix POUR) :**
  - sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
  - sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
  - sur le plan de financement annexé,
  - sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
  - à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
  - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
  - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
  - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
  - à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.
- **SOLLICITE (10 voix POUR) de Madame La Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 442 000€ HT pour un montant plafonné à 500 000€.**
- **DECIDE (10 voix POUR) de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.**
- **AUTORISE (10 voix POUR) Madame La Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**
- **DESIGNE (10 voix POUR) Monsieur Didier JAKUBCZAK pour assurer la maîtrise d'œuvre des différentes opérations.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre,  
La Maire,  
Monique GEORGE

